

Dr Denis ERNI  
Boîte postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)  
Tél. : 079 688 34 30

Recommandé & Personnel  
FSA  
Mme la Présidente  
Birgit Sambeth Glasner  
Martgasse 4  
Case postale  
3001 Berne

Estavayer-le-Lac, le 14 octobre 2021

[http://www.swisstribune.org/doc/211014DE\\_BS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211014DE_BS.pdf)

Mon courrier daté du 6 octobre 2021

Madame la Présidente de la FSA,

Je me réfère à mon courrier<sup>1</sup> daté du 6 octobre 2021.

Je rappelle que je suis physicien. Comme Galilée ou Einstein, je peux observer le ciel et établir des lois qui permettent d'expliquer le mouvement des étoiles. Je peux aussi montrer l'existence d'éléments cachés qu'on ne peut pas voir comme les trous noirs qui permettent d'expliquer l'inexplicable.

Cette méthodologie permet de montrer l'existence d'une organisation criminelle qui ne permet pas aux Autorités fédérales de faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Elle permet d'expliquer les pratiques, qui font frémir, témoignées par le public dans la demande d'enquête parlementaire.

C'est le devoir des avocats d'assurer le respect de ces droits fondamentaux et de mettre fin à ces pratiques qui font frémir. Ce n'est pas au physicien à devoir faire 26 ans de procédures pour obtenir le respect de ses droits fondamentaux face à des dommages causés avec un droit qui n'existe pas, ou qui est caché au peuple, ce qui revient au même.

Lorsqu'on parle de dommages, il ne s'agit pas seulement de dommages économiques, mais des menaces occultes exercées par des inconnus sur mon PDG pour qu'il me limoge si je refusais de céder au chantage exercé par l'ancien Bâtonnier Yves Burnand. Il s'agit des actes de malveillance d'intimidation, pneus crevés et autres, au point que je n'osais plus rouler avec ma voiture. J'avais une pompe dans le coffre pour regonfler les pneus, avant que je renonce à rouler avec une voiture immatriculée à mon nom. Chaque fois que je prenais la voiture, je regardais si il n'y avait pas une bombe ou un mouchard dissimulé dessous. Je ne prenais plus de passagers dans ma voiture par crainte d'un accident par sabotage. Ce n'est pas anodin et mon PDG a aussi dû faire l'objet de menaces sérieuses vu les craintes qu'il voyait pour son entreprise.

J'ai des membres d'une des branches de ma famille qui étaient allemands, qui ont fait la guerre sous Hitler. Je n'ai pas été surpris lorsqu'un avocat m'a dit que Eric COTTIER avait commandité l'assassinat de Pierre PENEL. Cela m'a simplement rappelé ce qu'une partie de ma famille a vécu en Allemagne durant la seconde guerre mondiale.

Vous êtes la personne idoine pour mettre fin à cette situation. Il s'agit d'une situation de non-droit pour un dommage causé par l'Etat avec un droit qui n'existe pas.

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/211006DE\\_BS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211006DE_BS.pdf)

Je considère que l'Etat m'ait privé du droit d'être représenté par mon avocat est encore plus grave que l'assassinat de Pierre PENEL.

Depuis 26 ans, sur les conseils d'un professeur de droit, je confirme ce que j'observe par écrit. C'est d'ailleurs aussi une bonne pratique des physiciens.

Vous trouverez ci-joint plusieurs courriers dont l'un contient une interruption de prescription contre Me Christian BETTEX.

### Observation

Je précise que Me Christian BETTEX avait expliqué à la Présidente du Parlement qu'il était impossible de démentir la dénonciation calomnieuse où il a interdit à Me Burnet de témoigner.

Il avait précisé que du moment que Me Burnet ne voulait plus témoigner après qu'il lui ait interdit de témoigner, il était impossible de démentir cette dénonciation calomnieuse.

Cela m'a rappelé les méthodes des Tribunaux SS de la seconde guerre mondiale.

### De vos trois mots clés qui sont les Valeurs de la FSA : « dignité, intérêt des justiciables, Etat de droit »

Depuis mon courrier du 6 octobre, vous trouverez ci-joint quelques documents qui montrent qu'il y a :

« violation de la dignité, violation de l'intérêt des justiciables, et violation de l'Etat de droit »

J'ai informé ces Autorités que je suis physicien, et que j'ai droit à un Professionnel de la loi qui fasse respecter mes droits fondamentaux, puisque je n'aurais dû subir aucun dommage, si Foetisch n'avait pas pu se servir d'un droit qui n'existe pas et du soutien d'une organisation criminelle infiltrée dans l'Etat pour violer les droits fondamentaux garantis par la Constitution.

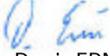
Voici ces courriers :

- Courrier<sup>2</sup> daté du 7 octobre 2021 au Tribunal de la Broye
- Courrier<sup>3</sup> daté du 11 octobre 2021 à Pascal CRITTIN
- Courrier<sup>4</sup> daté du 12 octobre à l'Office des poursuites du Canton de Vaud
- Courrier<sup>5</sup> daté du 14 octobre à l'Office des poursuites du Canton de Fribourg

Ce n'est que la pointe de l'iceberg qui provient du silence des Autorités de surveillance.

D'autres éléments, encore plus inacceptables, vont suivre.

Veuillez agréer, Madame la Présidente de la FSA, mes salutations cordiales.



Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/211014DE\\_BS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211014DE_BS.pdf)

---

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/211007DE\\_VS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211007DE_VS.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/211011DE\\_PC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211011DE_PC.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/211012DE\\_OP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211012DE_OP.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/211014DE\\_OP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211014DE_OP.pdf)